

Bernard Andenmatten - Laurent Ripart

***Ultimes itinérances. Les sépultures des princes de la Maison de Savoie entre Moyen Age et Renaissance***

[A stampa in *L'itinérance des seigneurs (XIVe-XVIe siècles)* (Actes du colloque international de Lausanne et Romainmôtier, 29 novembre-1<sup>er</sup> décembre 2001), a cura di A. Paravicini Bagliani - E. Pibiri - D. Reynard (Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 34), Lausanne 2003, p. 193-248 © dell'autore - Distribuito in formato digitale da "Reti Medievali"]

L'itinérance du prince médiéval ne s'arrête pas avec son décès, puisque sa dépouille fait souvent l'objet d'un voyage qui l'amène à sa dernière demeure. Cet ultime déplacement du corps princier peut être considéré comme le fruit d'une contradiction entre deux fondements du pouvoir médiéval: la mobilité, indispensable à l'exercice de l'autorité politique; la recherche de pérennité, qui amena les dynastes médiévaux à enraciner leur prééminence dans une nécropole monastique, dépositaire de la *memoria* lignagère. Surpris par la mort au hasard de ses déplacements incessants, le prince défunt devait être inhumé aux côtés de ses ancêtres, ce qui impliquait un trajet souvent fort long et toujours délicat. Qu'il s'agisse des impératifs pratiques liés à la conservation du corps ou encore des problèmes idéologiques posés par le statut incertain du cadavre d'un puissant qui conservait sa légitimité jusqu'à son inhumation, cette ultime itinérance constitue un moment privilégié pour observer les logiques internes des pouvoirs princiers et de leur continuité.

Celle-ci fut pourtant remise en cause de façon radicale à la fin du Moyen Age. La stabilisation de la cour et de l'administration ainsi que le contrôle toujours plus serré que la plupart des pouvoirs princiers réussirent à exercer sur les institutions ecclésiastiques amenèrent souvent ceux-ci à modifier fondamentalement leurs usages funéraires et à rompre ainsi avec des traditions plus ou moins anciennes, dont la pérennité même était pourtant gage de légitimité et d'efficacité. Le cas de la Maison de Savoie constitue à cet égard un exemple particulièrement révélateur dans la mesure où la dynastie rompit avec les habitudes anciennes au milieu du XVe siècle tout en mettant près d'un siècle à retrouver une tradition quelque peu cohérente, au terme d'une période caractérisée par des bouleversements qui dépassent de loin le problème spécifique des usages funéraires pour concerner de façon plus globale l'histoire du pouvoir et de la constitution de l'Etat absolutiste<sup>1</sup>.

*De la nécropole monastique aux caveaux princiers*

Depuis le milieu du XIIIe siècle, tous les membres de la Maison de Savoie avaient été inhumés dans l'abbaye cistercienne de Hautecombe, sur la rive occidentale du lac du Bourget<sup>2</sup>. Comme la quasi totalité des dynasties princières de leur temps, les comtes, puis ducs, de Savoie avaient ainsi choisi de se faire inhumer dans une abbaye de moines réformés, ce qui compliquait l'acheminement de leurs dépouilles. Construite au pied de la falaise, dans un lieu isolé et d'accès difficile, Hautecombe n'était en effet accessible que par bateau, ce qui obligeait la cour de Savoie à organiser de longs convois funèbres pour amener la dépouille princière jusqu'à la nécropole dynastique. En fonction des lieux des décès, ces déplacements étaient plus ou moins importants, mais se faisaient souvent sur des distances non négligeables: les comtes de Savoie possédaient des territoires sans véritable centre ni capitale, qui étaient répartis de part et d'autre des Alpes.

---

<sup>1</sup> Parmi une bibliographie abondante, retenons, pour nous limiter aux funérailles des souverains et princes laïques de la fin du Moyen Age et de la Renaissance, R. J. MEYER, *Königs- und Kaiserbegräbnisse im Spätmittelalter, von Rudolf von Habsburg bis zu Friedrich III*, Köln-Weimar-Wien, 2000 (Forschungen zur Kaiser- und Papstgeschichte des Mittelalters, 19) ainsi que, concernant plusieurs dynasties princières, les actes récemment publiés de deux colloques: *Der Tod der Mächtigen, Kult und Kultur des Todes spätmittelalterlicher Herrscher*, éd. L. KOLMER, Paderborn, 1997; *Les funérailles à la Renaissance, XIIe colloque international de la Société française d'étude du seizième siècle*, éd. J. BALSAMO, Genève, 2002 (Travaux d'Humanisme et Renaissance, CCCLVI).

<sup>2</sup> Sur Hautecombe, voir C. BLANCHARD, «Histoire de l'abbaye d'Hautecombe en Savoie», dans *Mémoires et documents publiés par l'Académie de Savoie*, 3e série, 1 (1875), p. 1-741 et les recherches en cours de Sandrine Philifert (Chambéry).

Le comte Amédée V, qui mourut à la cour pontificale d'Avignon le dimanche 16 octobre 1323, fut ainsi enterré à Hautecombe le 27 octobre, au terme d'un voyage de 11 jours<sup>3</sup>. Le rapatriement de la dépouille de son fils Edouard, décédé dans sa résidence parisienne de Gentilly le 4 novembre 1329, dura 18 jours, puisqu'il fut enseveli le 22 novembre à Hautecombe<sup>4</sup>. Son frère et successeur Aymon, qui avait donné un relief particulier à sa nécropole en faisant aménager dans les années 1330 une vaste chapelle, à droite du chœur, afin de recevoir les corps de ses aïeux jusqu'alors enterrés à l'extérieur de l'église<sup>5</sup>, y fut inhumé le 26 juin 1343, quatre jours seulement après sa mort survenue au château de Rossillon, en Bugey<sup>6</sup>. En revanche, il fallut plus de deux mois pour ramener le corps de son fils et successeur Amédée VI, qui était mort, le 1er mars 1383, au cours d'une campagne militaire à Santo Stefano près de Campobasso, au sud de l'Italie<sup>7</sup>. Le comte Amédée VI ne fut en effet enterré à Hautecombe que le 7 mai, au terme d'un épuisant voyage, marqué par la maladie et les décès de plusieurs membres de la *familia* comtale, dont les dépouilles avaient été laissées sur place et ne furent donc pas ramenées en Savoie. Dérogeant aux usages aristocratiques funéraires, l'entourage du défunt comte avait apparemment préféré concentrer ses dernières ressources humaines et financières sur le corps du prince qu'il importait à tout prix de ramener auprès de ses ancêtres.

A l'exemple de nombreux autres pouvoirs princiers du Moyen Age central, la Maison de Savoie établit autour de cet ultime voyage princier les rituels majeurs de son Etat en construction<sup>8</sup>. Selon un modèle bien étudié par de nombreux historiens à la suite d'Ernst Kantorowicz<sup>9</sup>, cette itinérance était aussi l'occasion d'une dernière entrée princière, qui faisait l'objet d'un cérémonial

---

<sup>3</sup> «Item anno a Nativitate Domini MCCCXXIII<sup>o</sup>, die dominica ante festum beati Luce evangeliste, videlicet XVII<sup>o</sup> kalendas novembris obiit bone memorie et inclite recordationis illustris vir dominus Amedeus comes Sabaudie, apud Avinionem [...]; et corpus ipsius domini comitis fuit apportatum in Sabaudia, et sepultum die mercurii sequenti Altecombe anno quo supra», E. MALLET, *La plus ancienne chronique de Genève. 1303-1335. (Fasciculus temporis) et pièces justificatives*, Genève, 1855 (Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 9), p. 306; il est peu probable que le comte ait été inhumé le mercredi suivant 19 octobre, soit seulement 3 jours plus tard; la date donnée par la chronique de Hautecombe, soit le jeudi de la semaine suivante, le 27 octobre, est plus vraisemblable: «Anno Domini MCCCXXIII, septimo decimo kalendas novembris obiit illustris ac inimicis suis formidabilis vir dominus Amedeus decimus primus comes Sabaudie, qui inde fuit tumultus ac honorifice sepultus in suo monasterio Altecombe in vigilia apostolorum Simonis et Iude. Anima eius requiescat in pace, amen», *Chronica abbatiæ Altaecombæ*, éd. *Monumenta Historiæ Patriæ*, III, *Scriptorum*, t. I, Turin, 1840, col. 671-678: col. 675.

<sup>4</sup> «Anno Domini MCCCXXIX, pridie nonas novembris, obiit illustris ac strenuissimus vir dominus Edoardus decimus secundus comes Sabaudie, qui vita defunctus est Parisiis, et inde translatus et honorifice tumultus apud Altamcombam in die sancte Cecilie virginis ac martiris. Anima eius per misericordiam requiescat in pace, amen», *Chronica abbatiæ Altaecombæ*, col. 675; «Item anno DMCCCXXIX<sup>o</sup> die IV<sup>a</sup> mensis novembris obiit illustris vir dominus Eduardus comes Sabaudie, in Francia apud Gentilliez, et sepultus fuit Altecombe die mercurii in vigilia beati Clementis [...]

<sup>5</sup> Ainsi, la chronique de Hautecombe précise à propos de Yolande de Monferrat, épouse d'Aymon morte le 23 décembre 1342 (BLANCHARD, «Histoire de l'abbaye d'Hautecombe», p. 217): «sepulta fuit in capella quam dictus Amedeus [*sic pour* Aimé] comes construere fecit in dicta capella Altecombe ibique ossa suorum predecessorum per plura monumenta in claustris dicte abatie sepulta honorifice sepeliri fecit», *Chronica abbatiæ Altaecombæ*, col. 676.

<sup>6</sup> La date donnée d'après des sources comptables savoyardes dans E. COX, *The Green Count of Savoy, Amadeus VI and Transalpine Savoy in the Fourteenth Century*, Princeton, 1967, p. 31-32, corrige sur ce point BLANCHARD, «Histoire de l'abbaye d'Hautecombe», p. 219, qui indique d'autre part Montmélian comme lieu de décès.

<sup>7</sup> N. POLLINI, *La mort du Prince, rituels funéraires de la Maison de Savoie (1343-1451)*, Lausanne, 1994 (Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 9), p. 57-64.

<sup>8</sup> L'itinérance funéraire de la dépouille princière joua un rôle essentiel dans la réflexion sur le corps du prince et la continuité de l'Etat. C'est ainsi que pour faire face au long interrègne qu'aurait suscité le retour du corps de saint Louis, mort à Tunis en 1270, la monarchie française adopta le principe de l'avènement immédiat du fils du roi à la mort de son père (voir P. E. SCHRAMM, *Der König von Frankreich, das Wesen der Monarchie vom 9. zum 16. Jahrhundert*, Darmstadt, 2e éd., 1960, p. 226-227 et les observations d'A. W. LEWIS, *Le sang royal, la famille capétienne et l'Etat, France, Xe-XIVe siècle* Paris, 1986 (éd. originale: Harvard, 1981), p. 197). De même, ce fut pour parer à l'insuffisance des techniques d'embaumement que se mit en place l'usage de l'effigie funéraire, sans doute pour la première fois lors des obsèques d'Edouard II d'Angleterre, enterré trois mois après sa mort en 1327 (voir en dernier lieu: J. LITTEN, *The English Way of Death, the Common Funeral Since 1450*, London, 1991; A. HARVEY, R. MORTIMER, *The Funeral Effigies of Westminster abbey*, Woodbridge, 1994 et J. WOODWARD, *The Theatre of Death, the Ritual Management of Royal Funerals in Renaissance England, 1570-1625*, Woodbridge, 1997, p. 65).

<sup>9</sup> Voir en particulier E. H. KANTOROWICZ, *Les deux corps du roi, essai sur la théologie politique au Moyen Age*, Paris, 1989 (éd. originale: Princeton, 1957) et R. E. GIESEY, *Le roi ne meurt jamais*, Paris, 1987 (éd. originale: Genève, 1975).

particulièrement élaboré. Si, dans les premières semaines du convoi funéraire, le cercueil d'Amédée VI avait été simplement placé dans les auberges où le cortège était descendu, il était devenu le centre d'une nouvelle attention dès son entrée dans les Etats de Savoie. Tout au long de sa traversée de la principauté, le cercueil fut en effet solennellement exposé dans les églises des bourgs où s'arrêtait le convoi, avec tout le rituel flamboyant que Nadia Pollini a étudié dans ses recherches sur les funérailles des princes de la Maison de Savoie au XIVE siècle<sup>10</sup>.

Ce modèle s'affaiblit toutefois à la fin du Moyen Age. Si les souverains des plus anciennes dynasties royales ne purent renoncer à se faire inhumer auprès des corps des saints fondateurs de l'Etat (Dagobert à Saint-Denis, Edouard le Confesseur à Westminster, Stanislas à Cracovie)<sup>11</sup>, les princes occidentaux abandonnèrent en général les nécropoles monastiques de leurs aïeux, au profit des nouveaux centres palatiaux où était désormais établie leur capitale permanente. L'Escorial de Philippe II d'Espagne, qui se fit enterrer dans son monastère-palais d'où il gouvernait son empire<sup>12</sup>, constitue l'exemple le plus achevé d'un nouveau modèle d'inhumation, dont les principautés allemandes fournissent de nombreux exemples, comme le montrent les cas rassemblés par Kurt Andermann<sup>13</sup>.

D'abord enterrés en Argovie chez les bénédictins de Muri puis chez les clarisses de Königsfelden, les Habsbourg établirent ainsi leur nécropole dans la cathédrale Saint-Etienne de Vienne à partir du duc Rodolphe IV († 1365)<sup>14</sup>. De même, les marquis de Bade installèrent au début du XVe siècle leur sépulture dans la collégiale de leur palais, se contentant de léguer leur cœur aux cisterciennes de Liechtenthal, leur ancienne nécropole dynastique<sup>15</sup>. Enfin, le marquis Joachim II de Brandebourg abandonna en 1536 les cisterciens de Heilsbronn, en Franconie, pour établir sa sépulture dans une église dominicaine voisine de son palais, où il fit également transférer les dépouilles de son père et de son grand-père<sup>16</sup>. Ces déplacements de sépultures, dont on trouverait de nombreux autres exemples à travers l'Europe<sup>17</sup>, participaient de l'essor de nouveaux centres de pouvoir, qui cumulaient les fonctions curiales et administratives, tout en devenant aussi des centres dynastiques par l'accueil des dépouilles princières.

---

<sup>10</sup> POLLINI, *La mort du prince*, p. 246.

<sup>11</sup> Sur Dagobert à Saint-Denis, voir L. THEIS, *Dagobert, un roi pour un peuple*, Paris, 1982, p. 82-99; sur Edouard le Confesseur à Westminster, voir P. BINSKI, *Medieval Death, Ritual and Representation*, London, 1996, p. 58-63 et ID., *Westminster Abbey and the Plantagenets, Kingship and the Representation of Power, 1200-1400*, New Haven, London, 1995, p. 52-89; sur Stanislas à Cracovie, voir U. BORKOWSKA, «The Funeral Ceremonies of the Polish Kings from the Fourteenth to the Eighteenth Centuries», dans *Journal of Ecclesiastical History*, 36 (1985), p. 513-534.

<sup>12</sup> Sur l'Escorial et plus généralement les usages funéraires à la cour d'Espagne, voir J. VARELA, *La muerte del rey, el ceremonial funerario de la monarquía española*, Madrid, 1990.

<sup>13</sup> K. ANDERMANN, «Kirche und Grablege. Zur sakralen Dimension von Residenzen», dans *Residenzen, Aspekte Hauptstädtischer Zentralität von der frühen Neuzeit bis zum Ende der Monarchie*, éd. K. ANDERMANN, Sigmaringen, 1992 (Oberrheinische Studien, 10), p. 171-187; sur la «Residenzenforschung» allemande, voir la dernière mise au point, avec renvois bibliographiques, de W. PARAVICINI, «Les cours et les résidences du Moyen Age tardif. Un quart de siècle de recherches allemandes», dans *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Age en France et en Allemagne*, éd. J.-C. SCHMITT et O. G. OEXLE, Paris, 2002, p. 327-350.

<sup>14</sup> ANDERMANN, «Kirche und Grablege», p. 173; sur les sépultures des Habsbourg à Vienne, voir aussi E. HERTLEIN, «Das Grabmal Kaiser Friedrichs III. im Lichte der Tradition», dans *Der Tod der Mächtigen* (cité *supra* n. 1), p. 137-164.

<sup>15</sup> K. ANDERMANN, «Baden-Badens Weg zur Residenz», dans *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, 144 (1996), p. 259-269, spéc. p. 260-261 et ID., «Kirche und Grablege», p. 176-177.

<sup>16</sup> ANDERMANN, «Kirche und Grablege», p. 175-176.

<sup>17</sup> Outre les principautés allemandes évoquées ci-dessus, ce phénomène de déplacements de nécropoles au profit de nouvelles fondations étroitement liées aux dynasties se retrouve aussi en Bourgogne, où les ducs de la Maison de Valois délaissèrent à la fin du XIVE siècle l'ancienne nécropole de Cîteaux au profit de la chartreuse de Champmol, aux portes de Dijon (W. PARAVICINI, «Die Residenzen der Herzöge von Burgund, 1363-1477», dans *Fürstliche Residenzen im spätmittelalterlichen Europa*, Sigmaringen, 1990 (Vorträge und Forschungen, 36), p. 207-263, spéc. p. 213-214); c'est également dans une chartreuse, celle établie à proximité immédiate de leur palais de Pavie, que les Visconti établirent à la même époque leurs sépultures; les rois du Portugal connurent aussi ces déplacements de sépulture, en abandonnant au bas Moyen Age le monastère cistercien d'Alcobaça au profit d'autres lieux étroitement liés au pouvoir royal, comme le couvent des Hiéronymites de Belém à Lisbonne (A. I. BUESCU, «Une sépulture pour le roi, la translation de la dépouille du roi Manuel Ier de Portugal au monastère des Jerónimos (1551)», dans *Les funérailles à la Renaissance*, p. 141-157).

Ce processus se retrouve aussi en Savoie, où les comtes, devenus ducs en 1416, délaissèrent Hautecombe au milieu du XVe siècle avant de déplacer, dans la seconde moitié du XVIe siècle, leurs sépultures à Turin, où ils venaient d'établir leur nouvelle capitale. Après avoir installé au cours des années 1560 son administration et la résidence de la cour dans le palais de l'évêque de Turin, le duc Emmanuel-Philibert [52]<sup>18</sup> se fit en effet enterrer en 1580 à deux pas du palais, dans la cathédrale Saint-Jean-Baptiste, où deux ans auparavant il avait fait transporter la relique dynastique du Saint-Suaire<sup>19</sup>. Comme à l'Escorial de Philippe II, cousin germain du duc Emmanuel-Philibert<sup>20</sup>, le complexe palatial de Turin permettait de réunir en un même endroit les organes administratifs, la résidence du prince et de sa cour ainsi que la nécropole familiale<sup>21</sup>. La cathédrale Saint-Jean-Baptiste devint dès lors une véritable chapelle palatine au service de l'absolutisme savoyard, puisque tous les ducs de Savoie y furent enterrés jusqu'en 1774<sup>22</sup>.

Suivant en cela l'évolution générale de la plus grande partie des dynasties européennes, les pratiques funéraires des ducs de Savoie modernes perdirent leur caractère itinérant et donc une partie importante de leur ritualisation médiévale. Bien sûr, les funérailles du prince et des membres de sa famille ne furent pas escamotées ou réduites à de simples cérémonies privées. Elles bénéficièrent au contraire d'une pompe funèbre renouvelée, où l'absence d'itinérance du convoi funéraire est compensée par l'ampleur d'une mise en scène élaborée selon les canons de l'esthétique baroque. Ainsi, lors des funérailles du duc Charles-Emmanuel II († 1675), les jésuites turinois élaborèrent un spectacle grandiose, qui se tint publiquement sur la place du palais ducal où avaient été édifiés d'imposants *castra doloris*<sup>23</sup>.

Si le passage de la nécropole monastique aux caveaux palatiaux constitue donc un trait général de l'évolution des funérailles princières, il revêt néanmoins en Savoie un caractère original, dont on

---

<sup>18</sup> Le n° entre [ ] renvoie aux notices du catalogue publié à la fin de cet article, qui contiennent les références concernant les testaments, dates de décès, sépultures etc. des Savoie étudiés dans ce travail.

<sup>19</sup> P. MERLIN, *Emanuele Filiberto, un principe tra il Piemonte e l'Europa*, Torino, 1995, p. 102 et suiv.; voir aussi *Storia di Torino*, t. III, *Dalla dominazione francese alla ricomposizione dello Stato (1536-1630)*, éd. G. RICUPERATI, Torino, 1998; sur le transfert du Saint-Suaire à Turin, voir A. PERRET, «Essai sur l'histoire du Saint-Suaire du XVe au XVIe siècle», dans *Mémoires et documents publiés par l'Académie de Savoie*, 6e sér., t. VI (1960), p. 49-120, spéc. 116.

<sup>20</sup> Durant ses années d'exil (1545-1552), Emmanuel-Philibert avait vécu à la cour de Charles Quint et de son fils, voir MERLIN, *Emanuele Filiberto*, p. 16-40; précisons encore que le duc avait déposé le Saint-Suaire, après son transfert à Turin en 1578, dans une chapelle placée comme l'Escorial sous le patronage de saint Laurent, voir V. COMOLI MANDRACCI, S. MAMINO, A. SCOTTI TOSINI, «Lo sviluppo urbanistico e l'assetto della città», dans *Storia di Torino*, t. III, p. 369.

<sup>21</sup> Il est évident que la cour pouvait se déplacer et résider dans des villas périurbaines (Rivoli, Stupinigi, Mirafiori, etc...), mais cela n'enlève rien à la centralité de Turin comme lieu fixe de résidence de la cour et de l'administration, voir MERLIN, *Emanuele Filiberto*, p. 102 et suiv. et *Storia di Torino*, t. III, en particulier C. STANGO et P. MERLIN, «La corte da Emanuele Filiberto a Carlo Emanuele I», p. 221-291, ainsi que COMOLI MANDRACCI, MAMINO, SCOTTI TOSINI, «Lo sviluppo urbanistico», p. 355-447.

<sup>22</sup> L'ambitieux projet funéraire et dynastique prévu dans la basilique de Vicoforte (Mondovì), énoncé dans son testament par Charles-Emmanuel Ier [59] n'eut apparemment pas de suite; il participe cependant du *revival* «néo-féodal» de l'époque caractérisé entre autres par une production littéraire et historiographique exaltant le passé héroïque de la dynastie, voir P. MERLIN, *Tra guerre e tornei, la corte sabauda nell'età di Carlo Emanuele I*, Torino, 1991, p. 159 et suiv., qui n'aborde cependant pas la question de Vicoforte. Devenu roi de Sardaigne, Victor-Amédée II fit ériger au début du XVIIIe siècle la basilique de Superga près de Turin qui fonctionna ensuite comme nécropole (G. SYMCOX, *Victor Amadeus II, Absolutism in the Savoyard State 1675-1730*, Berkeley-Los Angeles, 1983, p. 226-227). Signalons encore que les Savoie connurent de nouvelles itinérances funéraires à l'époque contemporaine, qu'il s'agisse de la première réactivation de Hautecombe sous la Restauration avec Charles-Félix, lequel donna à l'abbaye savoyarde son habillage néo-gothique actuel (BLANCHARD, «Histoire de l'abbaye d'Hautecombe», p. 467 et suiv.), du transfert par le même souverain de certaines dépouilles de la cathédrale de Turin à l'abbaye de Saint-Michel de La Cluse (*La Sacra di S. Michele, storia, arte, restauri*, éd. G. ROMANO, Torino, 1990), de l'enterrement à Rome, au Panthéon, des Savoie devenus rois d'Italie ou enfin de la deuxième réactivation de Hautecombe, à la fin du XXe siècle, pour les derniers souverains de la dynastie, Humbert II et Marie José.

<sup>23</sup> Voir en particulier la documentation écrite et iconographique concernant les funérailles du duc Charles Emmanuel II publiée dans *I rami incisi dell'Archivio di Corte: sovrani, battaglie, architetture, topografia*, publ. par l'Archivio di Stato di Torino, Torino, 1981, p. 234-247; voir également les dessins publiés dans L. KESSEL, *Festarchitektur in Turin zwischen 1713 und 1773, repräsentationsformen in einem jungen Königtum*, München, 1995 (Beiträge zur Kunstwissenschaft, 61).

ne trouve guère d'autres exemples<sup>24</sup>. Entre l'abandon de la nécropole monastique d'Hautecombe au milieu du XVe siècle et l'utilisation de la cathédrale de Turin dans la seconde moitié du XVIe siècle, il s'écoula en effet un siècle, au long duquel les traditions funéraires se présentent de façon si incohérente qu'il est à priori difficile d'en saisir la logique. Cette impression vient d'abord d'un véritable éclatement des lieux de funérailles puisque les sépultures des membres de la dynastie furent établies dans une quinzaine d'endroits différents, pour ne compter que ceux qui ont été enterrés dans les Etats de Savoie<sup>25</sup>. Si Hautecombe ne fut pas totalement abandonnée, elle entra en concurrence avec d'autres établissements situés dans l'ensemble des Etats de Savoie, de part et d'autre des Alpes: sur le versant occidental, à Ripaille, Chambéry, Genève, Annecy, Brou, Pierre-Châtel, Estavayer et Nice; sur le versant italien, Pignerol, Turin, Verceil, Racconigi, Moncalieri, Carignan, Chieri et Ivree. Relevons encore que pour une même localité, deux établissements ecclésiastiques différents furent parfois choisis comme lieux de sépulture: à Annecy, les Savoie furent par exemple inhumés tant dans la collégiale Notre-Dame de Liesse que dans l'église des dominicains<sup>26</sup>.

Cette phase intermédiaire (vers 1450-vers 1550), qui retiendra plus particulièrement notre attention, correspond à une période de troubles particulièrement aigus qui déstabilisèrent profondément l'Etat savoyard. Elle fut d'abord marquée par une série de crises dynastiques provoquées par les décès prématurés de plusieurs ducs adolescents, voire enfants. A trois reprises, le duc défunt ne laissa pas de fils susceptible de recueillir la succession, selon le principe de la primogéniture masculine qui avait réussi à s'imposer au début du XIVe siècle<sup>27</sup>. Dans ce contexte difficile, la principauté savoyarde dut par ailleurs subir les assauts répétés des puissants Etats qui prenaient leur essor à cette période et elle fut soumise aux pressions du royaume de France, des duchés de Milan et de Bourgogne, des Cantons suisses. Fortement endetté, perdant le contrôle de son administration, l'Etat savoyard était de surcroît menacé par un processus d'éclatement interne: de nouvelles «patries» (la Savoie et le Piémont, mais aussi la Bresse, le pays de Vaud, la vallée d'Aoste, le comté de Nice) affirmaient désormais leur autonomie et s'affrontaient pour contrôler l'Etat.

Loin d'être une simple période de déclin, cette phase intermédiaire constitue aussi une époque de transition, au cours de laquelle la principauté médiévale donna laborieusement naissance à l'Etat savoyard des Temps modernes dont Emmanuel-Philibert fut le véritable fondateur. Dans cette perspective, l'apparente incohérence des pratiques funéraires des princes de Savoie de la fin du XVe et du début du XVIe siècle constitue un témoignage emblématique des hésitations et des difficultés de cet Etat en mutation profonde. L'abandon de la nécropole monastique de Hautecombe et la laborieuse mise en place de l'ensemble palatial turinois s'inscrivent dans le cadre plus général de la transformation d'une principauté féodale en un Etat moderne. Telle est en tout cas la perspective dans laquelle nous nous attacherons à analyser l'apparente incohérence des choix funéraires effectués par les Savoie durant cette phase intermédiaire des années 1450-1550.

### *Le corps princier: funérailles et dévolution du pouvoir*

Loin d'être le fruit d'une brutale rupture, l'abandon de la nécropole de l'abbaye d'Hautecombe relève d'une évolution de longue durée, dont les premiers signes apparurent au début du XVe siècle. Alors qu'au XIVe siècle, tous les membres de la Maison de Savoie avaient été systématiquement ensevelis à Hautecombe, le comte Amédée VIII [2] effectua une première entorse à la règle en 1408, lorsqu'il fit inhumer à Chieri son fils cadet Antoine [7], qui venait de

---

<sup>24</sup> Voir cependant le cas des rois du Portugal qui connurent également au bas Moyen Age une certaine errance funéraire, voir BUESCU, «Une sépulture pour le roi».

<sup>25</sup> Voir par exemple Jacques de Romont [26] enterré à Ham en Picardie, Louise [28] dont les restes furent transférés à Nozeroy en Franche-Comté ou encore Louis [50], inhumé à Grenade.

<sup>26</sup> Voir Janus [18], Hélène [19], Louise [28] et Philippe [47].

<sup>27</sup> L. RIPART, «Non est consuetum in comitatu Sabaudie quod filia succedit patri in comitatu et possessione comitatus, genèse de la coutume savoyarde de l'exclusion des filles», dans *Pierre II de Savoie, 'le Petit Charlemagne' († 1268), actes du colloque international (Lausanne, 30-31 mai 1997)*, éd. B. ANDENMATTEN, A. PARAVICINI BAGLIANI, E. PIBIRI, Lausanne, 2000 (Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 27), p. 295-331.

mourir en très bas âge<sup>28</sup>. Cette première inhumation d'un enfant de la famille princière hors de l'abbaye d'Hautecombe fut bientôt suivie par d'autres, d'un rang bien plus important: en 1431, Amédée [9], fils aîné d'Amédée VIII, était enterré à Pignerol, tandis qu'en 1443, Humbert le Bâtard [4], frère illégitime du duc, était enseveli à Estavayer. Bien que le comte puis duc Amédée VIII ait par ailleurs fait inhumer trois de ses enfants à Hautecombe, en 1407, 1430 et 1444 [6, 12, 13], cette série d'inhumation hors de la nécropole savoyarde montre que la fonction funéraire de l'abbaye cistercienne était entrée dans une phase de déclin.

La véritable rupture date toutefois des funérailles d'Amédée VIII [2], qui fut enterré en 1451 à Ripaille, au cœur de l'ermitage aristocratique dans lequel il s'était retiré avec six de ses chevaliers<sup>29</sup>. Aucun document ne nous donne les raisons de ce choix, qui est en tout cas contraire aux dispositions que le duc Amédée VIII avait prises dans son testament du 6 décembre 1439, par lequel il avait ordonné de se faire inhumer à Hautecombe, ne léguant à Ripaille que son seul cœur<sup>30</sup>. Sans doute faut-il y voir l'une des conséquences de l'élection papale du duc, qui avait reçu la tiare le 17 décembre 1439. Ayant renoncé à sa dignité ducale le 6 janvier 1440, le ci-devant Amédée VIII avait sans doute estimé que sa dépouille n'avait plus vocation à rejoindre le tombeau princier qui l'attendait à Hautecombe, mais que l'ermitage de Ripaille constituait une sépulture plus conforme à sa dignité ecclésiastique<sup>31</sup>. Quelle que soit l'importance de ces explications conjoncturelles, l'événement était toutefois considérable: pour la première fois depuis l'enterrement en 1233 du comte Thomas Ier dans l'abbaye de Saint-Michel de la Cluse, le chef de la Maison de Savoie n'avait pas été inhumé dans l'abbaye d'Hautecombe.

La rupture ne fut toutefois pleinement consommée qu'à la génération suivante, lorsque le duc Louis [10] et son épouse Anne de Chypre [11] prirent la décision, sans doute au milieu des années 1450, de se faire inhumer dans le couvent franciscain de Genève. Survenant après la sépulture d'Amédée VIII à Ripaille, le choix de Genève s'inscrivait dans une tendance nouvelle à la dispersion des sépultures ducales qui alla désormais en s'accroissant: le duc Amédée IX [14] fut enterré à Verceil, Philibert Ier [31] revint à Hautecombe, Charles Ier [33] fut inhumé à Pignerol, tandis que Charles II [38] était enseveli à Moncalieri. De 1391, date de l'enterrement d'Amédée VII [1] à Hautecombe, à 1630, date de l'inhumation de Charles-Emmanuel Ier [59] à Turin, pendant donc plus de deux siècles, aucun duc ne fut enterré à l'endroit où reposait son père. Au-delà de l'abandon du site d'Hautecombe, cette dispersion des sépultures des princes de la Maison de Savoie relevait donc d'une remise en cause du principe même de la nécropole dynastique, qui avait jusque là exprimé la continuité de l'Etat princier.

Cette rupture majeure de tradition, dont nous n'avons trouvé ailleurs aucun équivalent, ne saurait se comprendre sans avoir pris la mesure de la crise que traversaient alors les Etats de Savoie<sup>32</sup>. Dans leur quasi-totalité, les ducs de Savoie de la fin du XVe siècle avaient en effet trouvé la mort dans un contexte de troubles, voire d'invasion ou de guerre civile, qui ne pouvait permettre que le

---

<sup>28</sup> Sur le désintérêt des princes de la Maison de Savoie pour les sépultures de leurs enfants morts en bas âge, voir N. BLANCARDI, *Les petits princes, enfance noble à la cour de Savoie (XVe siècle)*, Lausanne, 2001 (Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 28), p. 73-83.

<sup>29</sup> Sur Ripaille, voir M. BRUCHET, *Le château de Ripaille*, Paris, 1907 [Marseille, 1920] et C. SANTSCHI, «L'érémisme princier», dans *Amédée VIII-Félix V, premier duc de Savoie et pape (1383-1451), actes du colloque international de Ripaille-Lausanne (23-26 octobre 1990)*, éd. B. ANDENMATTEN, A. PARAVICINI-BAGLIANI, Lausanne, 1992 (Bibliothèque historique vaudoise, 103), p. 71-87.

<sup>30</sup> Nous ne possédons pas d'autre testament d'Amédée VIII, qui avait pourtant déjà testé en 1432 (voir B. ANDENMATTEN, A. PARAVICINI BAGLIANI, «Le testament d'Amédée VIII», dans *Amédée VIII-Félix V*, p. 465-505).

<sup>31</sup> Sur l'ambiguïté de la personnalité du duc-pape, voir E. MONGIANO, «Da Ripaille a Losanna: papa del concilio o duca di Savoia?», dans *Amédée VIII-Félix V*, cité *supra* n. 29, p. 363-373. Il n'est pas inintéressant de noter que le «roi» Louis de Chypre [17], petit-fils d'Amédée VIII qui n'était jamais parvenu à conquérir le royaume de Chypre que devait lui apporter son mariage en 1459 avec Charlotte de Lusignan, vint finir ses jours dans «la solitude de Ripaille», où il fut inhumé en 1482. Après avoir reçu le corps d'un anti-pape, Ripaille reçut le corps d'un roi manqué, comme si l'ermitage avait vocation à combler la recherche de leur «majesté impossible» (voir J. CHIFFOLEAU, «Amédée VIII ou la majesté impossible?», dans *Amédée VIII-Félix V*, p. 19-49).

<sup>32</sup> Sur la crise de l'Etat savoyard à la fin du XVe siècle, voir F. GABOTTO, *Lo Stato sabauda da Amedeo VIII ad Emanuele Filiberto*, Torino, 1893, 3 vol.; L. MARINI, *Savoardi e Piemontesi nello stato sabauda (1418-1601)*, vol. I, 1418-1536, Roma, 1962 et A. BARBERO, *Il ducato di Savoia, amministrazione e corte di uno stato franco-italiano*, Roma-Bari, 2002, qui renvoient à une bibliographie substantielle.

corps du duc défunt soit enterré auprès de ses parents. Quand bien même il en aurait exprimé le souhait<sup>33</sup>, le duc Amédée IX [14] n'aurait ainsi pu être inhumé à Genève où reposaient ses parents: la mort le surprit en 1472 à Verceil, où la cour s'était réfugiée pour échapper à la révolte de son frère cadet, Philippe de Bresse [21], qui avait fait main basse sur les terres savoyardes d'en deçà les monts. De même, Charles III [43], mort en 1553, n'aurait pu être inhumé à Hautecombe, où avait été enterré son père Philippe II [21], car le monastère cistercien était alors aux mains du roi de France, qui occupait depuis près de 20 ans la quasi-totalité des Etats de Savoie. Pour être importants, ces facteurs conjoncturels ne fournissent néanmoins qu'une explication insuffisante, car l'abandon de la nécropole de l'abbaye d'Hautecombe doit aussi être replacé dans le contexte d'une transformation structurelle du rapport de la famille princière aux dépouilles de ses ancêtres. La dispersion des sépultures ducales fut en effet contemporaine d'une nouvelle tendance à l'affaiblissement des rituels funéraires des princes de la Maison de Savoie, dont la disparition des deuxièmes funérailles constitue le signe le plus caractéristique. Bien connues pour la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>34</sup>, ces cérémonies perdirent progressivement de leur importance, avant de disparaître à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, puisqu'elles sont attestées pour la dernière fois en 1474, en mémoire du duc Amédée IX [14], décédé deux années auparavant. Ce déclin des rituels médiévaux de funérailles s'accompagna aussi d'un affaiblissement du souvenir des sépultures, dont témoigne par exemple l'incapacité des historiographes de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle à identifier le lieu d'inhumation du prince Charles [29], fils aîné du duc Amédée IX [14], mort en 1471 à l'âge de 15 ans.

Ces transformations des pratiques funéraires des princes de la Maison de Savoie résultent d'un processus complexe et multiforme, dont l'explication doit faire appel à des facteurs aussi divers que le déclin des cadres ecclésiastiques de la *memoria* médiévale ou encore l'évolution de la sensibilité macabre qui caractérise l'Europe de la Renaissance<sup>35</sup>. Pour notre propos, il importe surtout de les replacer dans le contexte d'affaiblissement général des traditions dynastiques de la Maison de Savoie, qui caractérisa la fin du XV<sup>e</sup> et le début du XVI<sup>e</sup> siècle. Il est en effet révélateur qu'au moment où les ducs de Savoie perdaient l'usage de se faire inhumer dans les tombes de leurs ancêtres, ils renonçaient aussi à en relever les noms. Comme en témoigne la généalogie donnée en annexe, ils abandonnèrent alors les vieux *Leitnamen* d'Humbert ou Amédée, pour utiliser les noms de Charles, Philibert, Antoine, Janus, Louis ou Emmanuel, choisissant ainsi de donner à leurs enfants une anthroponymie totalement étrangère à la tradition onomastique de leur maison. Il est tout aussi caractéristique qu'ils aient renoncé, après 1502, au vieux rite de translation de l'anneau de saint Maurice, qui avait jusque là constitué le signe matériel de la transmission du pouvoir dans la Maison de Savoie<sup>36</sup>. Ces ruptures de tradition dynastique, dont l'abandon de la nécropole de l'abbaye d'Hautecombe ne constitue finalement qu'un aspect parmi d'autres, s'inscrivent donc dans un processus global, dont il nous faut rechercher les causes dans l'évolution du pouvoir princier et de sa dévolution.

Telles qu'elles avaient été organisées au XIV<sup>e</sup> siècle, les funérailles princières d'Hautecombe faisaient en effet d'abord fonction de cérémonie de transmission du pouvoir dynastique. Commencée lors de l'agonie du prince défunt, qui dictait son testament et transmettait l'anneau de saint Maurice à celui qu'il désignait comme son successeur, la dévolution du pouvoir princier ne prenait toute sa dimension publique qu'à l'occasion des funérailles d'Hautecombe, lorsque les

<sup>33</sup> L'intérêt pour une inhumation auprès de ses ancêtres n'avait toutefois pas disparu: la *Chronica latina Sabaudiae* se plaît ainsi à constater que les viscères du duc Philibert Ier furent déposées aux Célestins de Lyon à côté de celles de son grand-père Louis Ier: «fuit ad ecclesiam celestinorum Lugduni, [...] ibi intestina sepulta cum intestinis Ludovici ducis eius avi paterni» (*Chronica latina Sabaudiae*, col. 599-670, col. 661-662).

<sup>34</sup> Sur les deuxièmes funérailles des comtes de Savoie au XIV<sup>e</sup> siècle, voir POLLINI, *La mort du prince*, et A. PARAVICINI BAGLIANI, «L'offrande des chevaux. Une question ouverte», dans *A cheval entre histoire et droit. Hommage à Jean-François Poudret*, éd. E. MAIER, A. ROCHAT, D. TAPPY, Lausanne, 1999 (Bibliothèque historique vaudoise, 115), p. 109-117.

<sup>35</sup> Sur l'évolution de la sensibilité à l'égard du cadavre au XV<sup>e</sup> siècle, voir le cas des papes dans A. PARAVICINI BAGLIANI, *Le corps du pape*, Paris, 1997 (éd. originale: Turin, 1994), p. 148.

<sup>36</sup> Voir L. RIPART, «L'anneau de Saint-Maurice», dans *Héraldique et emblématique de la Maison de Savoie (XI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)*, éd. B. ANDENMATTEN, A. PARAVICINI BAGLIANI, A. VADON, Lausanne, 1994 (Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 10), p. 45-91, spéc. p. 75-76.

vassaux étaient rassemblés autour du corps du prince défunt. Après avoir inhumé son seigneur, l'aristocratie prêtait hommage à son successeur, qui prenait alors solennellement ses fonctions, transformant ainsi les funérailles du prince défunt en une cérémonie d'avènement<sup>37</sup>.

Cette tradition médiévale de la dévolution du pouvoir fut remise en cause, au cours du XVe siècle par l'intrusion des assemblées d'états<sup>38</sup>. Pour la première fois en 1393<sup>39</sup>, les états intervinrent dans les successions princières, acquérant progressivement une influence croissante, qui leur permit dans la seconde moitié du XVe siècle de jouer un rôle désormais constitutif dans le processus de dévolution du pouvoir princier. En 1472, le duc Philibert Ier [31] fut proclamé devant une assemblée d'états réunie *ad hoc*<sup>40</sup>. A sa mort dix années plus tard, la succession ducale fut à nouveau réglée devant une assemblée d'états convoquée à cet effet à Chambéry<sup>41</sup>. La tradition était désormais bien établie: à la mort du duc, son héritier était solennellement proclamé devant les états, ce qui réduisait à peu de choses le rôle des enterrements ducaux dans le processus successoral.

Sous la contrainte des événements extérieurs, la cour de Savoie fut donc de plus en plus souvent amenée à faire enterrer au plus proche le prince défunt, afin de pouvoir rapidement procéder à la proclamation de son successeur devant les états hâtivement assemblés. Le duc Amédée IX [14] fut ainsi inhumé le surlendemain de sa mort, dans la cathédrale de Verceil, à quelques centaines de mètres du lieu de son décès: la rapidité des obsèques permit à sa veuve Yolande [15] de faire proclamer son fils Philibert [31] devant les représentants des états piémontais, avant même que son beau-frère Philippe de Bresse [21] n'ait eu le temps de réagir. En 1490, la duchesse Blanche de Monferrat [34] fit enterrer en quatre jours son époux Charles Ier [33], mort à Pignerol dans des circonstances particulièrement dramatiques, se faisant proclamer le jour même régente sans que le duc de Milan ne puisse intervenir. Il en alla de même à la mort de Charles II [38], mort à Moncalieri le 16 avril 1496 et inhumé sur place six jours plus tard dans une certaine indifférence, la cour de Savoie ne s'intéressant alors plus qu'à la proclamation du duc Philippe II [21] et à l'installation du nouveau gouvernement.

Le temps des convois funéraires, qui se dirigeaient lentement vers Hautecombe en rassemblant autour d'eux les fidèles du prince défunt, était désormais révolu: à la fin du XVe siècle, la cour de Savoie était désormais préoccupée d'enterrer au plus vite la dépouille ducale afin de pouvoir régler la succession. Parfois même, les courtisans n'attendaient pas le décès de leur maître: sitôt qu'elle eût appris que la régente Yolande [15] était entrée en agonie, la cour abandonna la duchesse à son destin dans le château piémontais de Moncrivello, pour passer les Alpes et gagner à marche forcée

---

<sup>37</sup> Voir B. ANDENMATTEN, *La Maison de Savoie et la noblesse vaudoise (XIIIe-XIVe siècle): supériorité féodale et autorité princière*, Lausanne (Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande), à paraître en 2003, chap. 4, «Stabilisation féodale et cohésion territoriale (1320-1360)».

<sup>38</sup> Sur l'essor des assemblées d'états au XVe siècle, voir les documents publiés par A. TALLONE, *Parlamento sabauda*, Bologna, 1928-1946, 13 vol. A défaut d'une analyse générale à l'échelle de la principauté savoyarde, il faut se rapporter aux différentes études menées à l'échelon régional: M.-C. DAVISO DI CHARVENSOD, «Considerazioni intorno ai tre Stati in Piemonte», dans *Bollettino storico-bibliografico subalpino*, 45 (1947), p. 13-47; A. LANGE, *Le Udienze dei conti e duchi di Savoia nella valle d'Aosta (1337-1351)*, Paris-Torino, 1956; H.G. KÖNIGSBERGER, «The parliament of Piedmont during the Renaissance, 1460-1560», dans ID., *Estates and revolutions*, New-York, 1971, p. 19-79; J.-P. BOYER, «D'un espace administratif à un espace politique. Les assemblées de communautés du comté de Vintimille et du val de Lantosque (circa 1347-1530)», dans *Recherches sur les états généraux et les états provinciaux de la France médiévale (110e Congrès national des sociétés savantes (Montpellier, 1985), section d'histoire médiévale et de philologie, t. III)*, Paris, 1986, p. 81-101; D. TAPPY, *Les Etats de Vaud*, Lausanne, 1988 (Bibliothèque historique vaudoise, 91) et ID., «Les états de Vaud: de l'assemblée savoyarde au mythe révolutionnaire», dans *La Maison de Savoie et le pays de Vaud*, A. PARAVICINI BAGLIANI, J.-F. PLOUDRET (éd.), Lausanne, 1989 (Bibliothèque historique vaudoise, 97), p. 245-296.

<sup>39</sup> En 1393, dans le contexte du règlement très délicat de la succession du comte Amédée VII, mort en 1391 dans des conditions très troubles, les états furent réunis par Bonne de Bourbon, à laquelle ils confièrent la régence, éliminant ainsi Bonne de Berry, veuve du comte défunt (voir BRUCHET, *Le château de Ripaille*, p. 39-48; G. CARBONELLI, *Gli ultimi giorni del conte rosso e i processi per la sua morte*, Pinerolo, 1912 (Biblioteca della Società Subalpina, 66) et MARIE JOSE, *La Maison de Savoie, Amédée VIII, le duc qui devint pape*, Paris, 1962, t. I, p. 24.

<sup>40</sup> GABOTTO, *Lo Stato sabauda*, t. II, p. 74-77.

<sup>41</sup> *Ibid.*, p. 303.



Rumilly où était convoquée l'assemblée d'états qui devait régler la succession de la régente<sup>42</sup>. Ouvrant une période d'incertitude, la mort du prince était ainsi source d'une angoisse nouvelle, qui tranchait avec la sérénité du recueillement collectif qui avait entouré les inhumations princières du X<sup>IV</sup>e siècle. Tandis que l'aristocratie se réfugiait dans ses terres, la peur s'emparait des villes, qui faisaient fermer leurs portes et doubler leurs gardes, sitôt connue l'annonce du décès princier<sup>43</sup>.

Loin de la «mort apprivoisée» qui organisait les enterrements princiers du X<sup>IV</sup>e siècle<sup>44</sup>, les funérailles duciales de la fin du X<sup>V</sup>e siècle prenaient désormais une coloration tragique. Alors que les premiers historiographes de la Maison de Savoie n'avaient, à l'exemple de Cabaret ou de Servion, quasiment jamais évoqué la douleur des proches du prince défunt, les chroniqueurs de la fin du X<sup>V</sup>e siècle se plurent en revanche à en décrire longuement les manifestations. En 1477, l'historiographe Perrinet Dupin commençait sa *Chronique du comte rouge* par une longue description de la prostration de la cour au décès du prince défunt<sup>45</sup>. Quelques années plus tard, la *Chronica latina Sabaudie* évoquait le décès de Philibert Ier [31], en ajoutant: «quelle douleur, quelle plainte, quelle tristesse! La douleur et le malheur des siens qui s'est fait d'abord entendre a été plus dure à voir<sup>46</sup>». La même source affirmait que la duchesse Yolande [15] avait été enterrée avec «les hurlements et les pleurs de très nombreuses personnes<sup>47</sup>», tandis que son fils Philibert [31] soulignait effectivement dans la lettre par laquelle il convoquait les états pour pourvoir à la succession de sa mère que la mort de la régente «nous avait été très cruelle<sup>48</sup>». Même les sources administratives, pourtant peu propices aux épanchements sentimentaux, comportaient dorénavant de semblables attestations. Notant dans un livre de statuts la nouvelle de la mort du duc Charles Ier [33], un officier niçois de la fin du X<sup>V</sup>e siècle rajoutait ainsi: «Dieu sait combien la mort d'un tel prince aura été très cruelle pour ses sujets<sup>49</sup>».

A la fin du X<sup>V</sup>e siècle, la mort du prince ouvrait une plaie béante dans le corps politique qu'il importait de refermer au plus vite en inhumant la dépouille et en élisant son successeur. Le plus vite étant aussi le plus proche, les ducs de Savoie furent désormais enterrés sur place: à l'exemple d'Amédée IX [14], de Charles Ier [33] ou de Charles II [38], ils furent le plus souvent inhumés à quelques centaines de mètres seulement du château où ils avaient trouvé la mort. Le principe d'inhumation commune des époux princiers en fut même remis en cause: en 1509, Blanche de Montferrat [34] fut enterrée à Carignan, à quelques centaines de mètres du château où elle avait terminé sa vie, sans que nul ne se soit soucié de ramener sa dépouille auprès de son époux Charles Ier [33], qui avait été inhumé à Pignerol. La sépulture du prince était devenue, au sens premier du terme, sa dernière demeure: à bien y regarder, la carte des lieux d'inhumation des ducs de Savoie de la Renaissance fut en grande partie celle des lieux de villégiature de leur cour.

Comme toute règle, celle-ci trouvait aussi ses exceptions. Elles concernaient en premier lieu les princes décédés à l'étranger, dont la dépouille était alors rapatriée dans leurs Etats: le corps du duc Philibert Ier [31], mort à Lyon en 1482, fut ainsi ramené et inhumé à Hautecombe, l'abbaye

---

<sup>42</sup> La cour quitta Moncrivello le 25 août 1478, laissant Yolande à l'agonie: après avoir perdu la parole le 27, la duchesse mourut le 29 août (voir *ibid.*, p. 238).

<sup>43</sup> A la mort de Philibert, le 29 avril 1482, la commune de Turin ordonne de faire bonne garde aux portes, de tenir les boutiques pendant trois jours et de cesser les divertissements pendant un an (GABOTTO, *Lo Stato sabauda*, t. II, p. 292, n. 3). Deux ans plus tard, à la mort de Charles Ier, des dispositions semblables furent prises à Turin et à Racconigi (GABOTTO, *Lo Stato sabauda*, t. II, p. 402, n. 2). Sur les réactions communales à la mort du prince, voir la monographie catalane de F. SABATE, *Lo senyòr rei és mort! Actitud i cerimònies del municipis catalans baix-medievals davant la mort del monarca*, Lleida, 1994.

<sup>44</sup> Ph. ARIES, *L'homme devant la mort*, Paris, 1977.

<sup>45</sup> P. DUPIN, *Chronique du comte rouge*, éd. D. PROMIS, dans *Monumenta Historiae Patriae*, t. III, *Scriptorum*, vol. I, Turin, 1840, col. 391-592 et F. E. BOLLATI DI SAINT-PIERRE, Turin, 1893, dont les trois premiers chapitres sont une longue description de la douleur dans laquelle la mort de son père aurait plongé le comte Rouge.

<sup>46</sup> «Quantus dolor, quantus clamor, quanta tristitia! Dolor et calamitas suorum primum audire durissimum videre fecit», *Chronica latina Sabaudiae*, éd. *Monumenta Historiae Patriae*, t. III, *Scriptores*, vol. I, Turin, 1840, col. 599-670, col. 662.

<sup>47</sup> «Non sine ploratu et ululatu multorum inde apud Vercellas cum Amedeo duce eius quondam viro sepulta fuit», *Chronica latina Sabaudiae*, col. 658.

<sup>48</sup> «Fuit nobis acerbissima», GABOTTO, *Lo Stato sabauda*, t. II, p. 239, n. 1.

<sup>49</sup> «Quanta acerbissima fuerit mors tanti principis apud subditos Deus novit» (AD Alpes-Maritimes, Città e contado di Nizza, mazzo II, 1, f. 33v).

cistercienne ayant sans doute été choisie en raison de sa relative proximité avec le Lyonnais. Elles pouvaient aussi être plus significatives, à l'exemple des funérailles du duc Philippe II [21], qui se fit inhumer dans l'abbaye d'Hautecombe au terme d'une cérémonie au faste ostentatoire. Pour ce prince longtemps rebelle, à qui une série de décès inattendus avait ouvert sur le tard le trône ducal, cet enterrement de facture traditionnelle, en totale rupture avec les usages suivis par ses prédécesseurs immédiats, concluait superbement une vie au long de laquelle il s'était posé en défenseur des coutumes et des libertés de l'aristocratie savoyarde<sup>50</sup>. Bien connues par les sources comptables, ses funérailles donnèrent lieu à un superbe rituel, qui s'inscrivait très clairement dans la continuité des sépultures princières du XIV<sup>e</sup> siècle. Surpris par la mort à Chambéry le 7 avril 1497, le duc fut exposé pendant cinq jours dans le château de la capitale ducale, où pas moins de 250 messes furent alors célébrées. Après que son cœur eut été porté au prieuré de Lémenc, dans les environs immédiats de Chambéry, son corps fut amené solennellement au prieuré du Bourget, au terme d'une première étape d'une dizaine seulement de kilomètres. Après que 320 nouvelles messes y eurent été dites, le corps fut alors hissé sur un bateau, puis amené à l'abbaye d'Hautecombe, où le prince fut porté en terre, entouré de 2280 pauvres portant des chandelles. Pour avoir été spectaculaires, les funérailles du duc Philippe II ne parvinrent toutefois pas à relancer la tradition funéraire de Hautecombe: sept ans seulement après sa mort, son fils Philibert II [41] était enterré à Brou. Le duc Philippe II devait être le dernier des princes de la Maison de Savoie à être enseveli à Hautecombe, l'échec de son projet de restauration funéraire montrant que le temps des lents rituels funéraires du XIV<sup>e</sup> siècle, au cours desquels la famille et les fidèles du prince défunt s'assemblaient pour porter en terre le disparu et reconnaître son successeur, avait perdu sa raison d'être. Alors que le duc était désormais proclamé devant les états assemblés, l'ensevelissement de la dépouille de son prédécesseur ne constituait plus qu'un cérémonial d'importance secondaire, qui concluait un principat plus qu'il n'ouvrait celui de son successeur. Loin d'être originale, cette évolution se retrouve dans la quasi-totalité des états européens, à l'exemple du royaume de France où les funérailles royales perdirent de leur importance constituante après qu'en 1610 Louis XIII eut été proclamé par un lit de justice avant même que son père ne fut inhumé<sup>51</sup>. Elle apparaît toutefois avec une remarquable précocité en Savoie, où les funérailles princières avaient perdu leur fonctionnalité médiévale dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle, comme si le climat de crise qui y sévissait avait aussi été le facteur d'une certaine dynamique de modernité.

### *Sépultures et résidences urbaines*

Alors que leurs ancêtres se faisaient enterrer dans le monastère rural de Hautecombe, les ducs des années 1450-1550 furent en général inhumés en ville: au Piémont, Turin, Ivree, Verceil, Chieri, Pignerol, Moncalieri; de l'autre côté des Alpes, Genève, Nice, Brou (aux portes de Bourg-en-Bresse), Chambéry et Annecy. Si des localités plus modestes (Carignan, Racconigi ou Pierre-Châtel) accueillirent aussi des sépultures savoyardes, celles-ci ne concernaient que des personnages secondaires: des filles cadettes comme Isabelle [55], des douairières qui avaient perdu tout poids politique comme Blanche de Montferrat [34] ou encore des bâtards, à l'exemple de Philippe [62], fils d'Emmanuel-Philibert [52].

La substitution au XV<sup>e</sup> siècle des cathédrales et couvents urbains aux monastères ruraux s'inscrit à l'évidence dans le cadre général des transformations de l'Europe au bas Moyen Age. Ce processus est cependant particulièrement accentué dans les Etats de Savoie qui étaient restés jusqu'alors une principauté rurale<sup>52</sup>. De plus, les quelques villes que comptait la Savoie n'étaient que rarement

---

<sup>50</sup> Outre les travaux cités *supra*, n. 32, voir aussi F. GABOTTO, «Nuovi documenti sulla ribellione di Filippo Senza Terra nel 1471», dans *Bolletino storico-bibliografico subalpino*, 3 (1898), p. 387-404 et M.-C. DAVISO DI CHARVENSOD, *Filippo II, il Senzaterra*, Milano, 1941.

<sup>51</sup> Voir R. E. GIESEY, *Cérémonial et puissance souveraine, France, XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1987, p. 33-47.

<sup>52</sup> Sur la médiocrité des villes savoyardes du Moyen Age, voir G. CASTELNUOVO, «Principi e città negli stati sabaudi», dans *Principe e città alla fine del Medioevo*, a cura di S. GENSINI, San Miniato, 1996 (Centro di Studi sulla civiltà del tardo Medioevo, San Miniato, Collana di Studi e Ricerche, 6), p. 77-93 et ID., «Les élites urbaines et le prince dans les Etats de Savoie à la fin du Moyen Age», dans *Les élites urbaines au Moyen Age, XXVII<sup>e</sup> Congrès de la S.H.M.E.S., Rome 1996*, Paris, 1997, p. 257-268.

choisies comme lieu de résidence princière, puisque la cour leur préférait des résidences rustiques, à l'image de Ripaille ou du Bourget.

Cette situation évolua de manière décisive autour de 1400: les Savoie entrèrent en possession de cités épiscopales à l'identité urbaine affirmée, comme Nice, Turin et Verceil<sup>53</sup>. La mainmise sur ces villes ne doit cependant pas faire oublier que le véritable projet urbain des Savoie au XVe siècle fut longtemps le contrôle de Genève, qui connaissait alors son apogée médiévale<sup>54</sup>. Bien que son seigneur ait toujours été l'évêque, les Savoie, qui détenaient les droits de justice du vidomnat depuis la fin du XIIIe siècle, y exerçaient une influence prépondérante<sup>55</sup>. Ils y bénéficiaient de l'appui de la bourgeoisie locale et y résidaient souvent, notamment dans les couvents dominicain et franciscain<sup>56</sup>. Au milieu du XVe siècle, l'influence savoyarde était particulièrement forte à Genève, qui était en passe de devenir la capitale du duché, au moment où le duc Louis [10] et sa femme Anne de Chypre [11] décidèrent de se faire inhumer chez les franciscains du couvent genevois de Rive.

Ce dossier présente dans notre perspective un intérêt suffisant pour mériter quelques développements. Le 4 juin 1451, la duchesse Anne de Chypre fonda à Rive une chapelle dédiée à Notre-Dame de Bethléem, dans laquelle devaient être célébrées des oraisons pour le salut de ses parents et de la Maison de Savoie<sup>57</sup>. Le long préambule de l'acte, qui évoque la Vierge et la naissance du Christ, montre que la fondation était alors placée sous le patronage de la Nativité. Une dotation complémentaire du duc Louis de Savoie, datée du 24 janvier 1463, en fournit d'ailleurs un nouveau témoignage, puisque l'acte ordonnait que les novices desservant la chapelle fussent appelés «les innocents de notre illustre Maison de Savoie»<sup>58</sup>. Les thèmes de la Nativité et de la maternité de la Vierge avaient probablement une résonance particulière pour Anne de Chypre qui avait donné naissance à dix-huit enfants.

La chapelle acquit toutefois une vocation funéraire croissante: après qu'une des filles du couple ducal, Anne [27], y eut été enterrée en 1452, Anne de Chypre [11] elle-même fut inhumée dix ans plus tard dans un édifice qui était encore manifestement en travaux: un contrat postérieur passé par le duc le 25 octobre 1464 avec un certain maître Blaise Neraudi décrit d'ailleurs avec force détails les travaux à réaliser qui mettent en évidence l'ampleur du monument funéraire projeté<sup>59</sup>.

---

<sup>53</sup> A la suite de la «Dédiction» de Nice en 1388, de la récupération par la branche aînée en 1418 de l'apanage des Savoie-Acaïe, dont Turin faisait partie, et de l'accord de 1327 avec le duc de Milan Philippe-Marie Visconti qui aboutit à la cession de Verceil.

<sup>54</sup> Dont l'expression la plus connue sont les fameuses foires de Genève, voir J.-F. BERGIER, *Genève et l'économie européenne de la Renaissance*, Paris, 1963.

<sup>55</sup> Voir, pour le XIIIe siècle, F. MORENZONI, «Pierre II de Savoie et Genève», dans *Pierre II de Savoie*, p. 151-170 ainsi que C. GUILLERE, «La Maison de Savoie et Genève à la fin du XIIIe siècle à travers les premiers comptes de châtellenie (1278-1288)», dans *Frontières, contacts, échanges, mélanges offerts à André Palluel-Guillard*, réunis par C. SORREL, Chambéry, 2002 (Mémoires et documents de la Société savoisiennne d'histoire et d'archéologie, CIV - Bibliothèque d'études savoisiennes, 10), p. 61-68; pour le XVe siècle, voir P.-E. MARTIN, «La Communauté de Genève et la Maison de Savoie de 1449 à 1455», dans *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 12 (1963), p. 265-307.

<sup>56</sup> Sur ces couvents et les séjours qu'y firent les Savoie, voir les articles publiés dans *Der Franziskusorden, die Franziskaner, die Klarissen und die regulierten Franziskanerterziarinnen in der Schweiz*, Berne, 1978 (Helvetia Sacra, V/1), p. 370-380 et *Die Dominikaner und Dominikanerinnen in der Schweiz*, t.I, Bâle, 1999 (Helvetia Sacra, IV/5), p. 352-390, spéc. p. 364-365. Les bâtiments de ces deux couvents ont entièrement disparu, le site du couvent de Rive a fait l'objet de fouilles récentes, qui n'ont cependant pas porté sur le secteur de la chapelle des Savoie, voir J. TERRIER, «Découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 1998 et 1999», dans *Genava*, 48 (2000), p. 163-203 (nous remercions son auteur pour nous avoir fourni l'illustration 3, extraite de cet article).

<sup>57</sup> AST/C, Bénéfices de là des monts, mazzo 2, Genève, Chapellenie de Notre-Dame de Béthleem.

<sup>58</sup> «Qui novici vulgariter debeant appellari innocentes nostre domus inclite Sabaudie», document cité *supra*, n. 57.

<sup>59</sup> Entre autres caractéristiques, l'édifice devait comporter «[...] videlicet unam coronam, item duo pignacula, item unum campanile cum virecto seu viorba [= escalier en colimaçon], item capellam Dominici sepulcri cum sedibus ymaginum et aliis ad illas collocandas [...]; item unum portale cum ymaginibus angelorum et ceteris talliamenis necessariis; item monumentum prelibate bone memorie illustrissime domine nostre duchisse infra capellam predictam ad modum arcus, in habitu sancti Francisci, cum ymaginibus; item pavimentum ipsius capelle de marmore albo et nigro; item pavimentum dicti Dominicalis sepulcri secundum quod sibi ministrabuntur lapides et alias iuxta dicti patroni formam ad quod ut prefertur ipse magister Blasius se reffert [...]», document cité *supra*, n. 57; maître Blaise Nervaud devait terminer ces travaux dans un délai de 5 ans et recevoir un honoraire de 6000 florins de petit poids.

Doté de deux pinacles et d'un clocher, il devait abriter l'enfeu funéraire surmontant le gisant de la duchesse en habit de franciscain, entouré d'*ymagines*, c'est-à-dire probablement de pleurants. Le contrat évoque également une chapelle intérieure dédiée au «sépulcre du Seigneur», correspondant au «saint-sépulcre» qu'Anne de Chypre avait projeté de faire construire peu avant sa mort<sup>60</sup>. Sans doute, le couple ducal, qui résidait alors au couvent des franciscains, y avait également déposé la relique du Saint-Suaire, acquise à Genève en 1453<sup>61</sup>.

Sous le patronage du Saint-Suaire, le couple ducal semble ainsi avoir voulu faire de la chapelle Notre-Dame de Bethléem une fondation dynastique de grande envergure. L'acte de 1463 indique ainsi que les frères franciscains devaient prier pour le couple ducal, mais aussi pour «nos successeurs, les seigneurs de la Maison de Savoie». Alors que les actes de fondation se limitent habituellement à demander des prières pour les fondateurs et leurs ancêtres, cette référence aux successeurs montre que le duc Louis [10] voulait faire de sa chapelle un lieu de mémoire dynastique destiné probablement à prendre le relais de Hautecombe. Il y fut enterré en 1465, certainement dans l'espoir que ses descendants l'y rejoindraient.

Cette nouvelle nécropole, dont la lisibilité s'inscrivait fortement dans le paysage urbain, était installée dans une ville dont les Savoie n'étaient pas les seigneurs et suscita de ce fait de vives oppositions. De 1457 à 1461, les registres du Conseil de Genève rapportent plusieurs protestations des bourgeois qui s'inquiétaient de voir la nouvelle chapelle empiéter sur l'espace public, à un endroit particulièrement sensible puisqu'elle était située à quelques mètres de la porte de Rive d'où partait la route de Thonon<sup>62</sup>. Le 9 décembre 1460, la duchesse demanda même de déplacer la porte de la ville pour dégager l'espace nécessaire à sa chapelle, dont la visibilité fut encore renforcée par l'édification d'un clocher et de deux pinacles<sup>63</sup>. Au-delà de l'espace public, les Savoie menaçaient surtout d'empiéter sur les libertés de la ville.

Cette fondation funéraire resta toutefois sans suite, puisque seule Yolande-Louise [37] y sera probablement enterrée en 1499. Cet échec de la nécropole genevoise s'inscrit dans le contexte plus large d'un éloignement progressif des Savoie, qui dès le règne d'Amédée IX (1465-1472) résidèrent de moins en moins souvent à Genève, laquelle avait perdu beaucoup de son intérêt avec le déclin contemporain de ses foires<sup>64</sup>. Les Savoie n'en avaient pas pour autant perdu la volonté d'établir une nécropole urbaine: le projet genevois fut repris par les successeurs du duc Louis au profit de Chambéry.

Jusqu'au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, Chambéry n'avait guère joué qu'un rôle de capitale administrative. Son château abritait la cour d'appel, la chambre des comptes et les archives, mais la cour n'y avait

---

<sup>60</sup> Le 7 juin 1461, le Conseil de ville accéda au désir de la duchesse qui voulait construire à Rive «unum sanctum sepulcrum et unum campanile», *Registres du Conseil de Genève*, publ. par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. II, Genève, 1906, p. 38.

<sup>61</sup> Sur le Saint-Suaire comme «objet d'histoire», voir la mise au point de V. SAXER, «Le Suaire de Turin aux prises avec l'histoire», dans *Revue d'Histoire de l'Eglise de France*, 76 (1990), p. 21-55; les principales sources ont été publiées dans U. CHEVALIER, *Autour des origines du Suaire de Turin avec documents inédits*, Paris, 1903. L'histoire proprement «savoyarde» de la relique est assez bien connue, voir A. PERRET, «Essai sur l'histoire du Saint Suaire du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, de Lirey (Aube) à Chambéry», dans *Mémoires et documents de l'Académie de Savoie*, 6e sér., t. VI (1960), p. 49-120 ainsi que W. ZURBUCHEN, «Le Saint Suaire à Genève en 1453», dans *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 16 (1976), p. 255-284. C'est en effet à Genève que les Savoie étaient entrés en possession de la relique, au terme d'un processus complexe exposé de manière détaillée dans l'article déjà cité de PERRET; voir aussi l'étude en cours d'E. Pibiri, à paraître dans la *Rivista di storia della chiesa in Italia*. Les sources genevoises attestent que c'est lors du Carême 1453 que la relique fit l'objet d'ostensions chez les dominicains puis chez les franciscains, voir ZURBUCHEN, «Le Saint Suaire à Genève», p. 266 et 272.

<sup>62</sup> Le 3 avril 1457, la duchesse avait demandé au Conseil de Genève qu'il lui accorde «tres aut quatuor pedes carriere iuxta portam Fratrum Minorum dicte civitatis [...] pro edificando seu edificari faciendo quandam eius capellam», *Registres du Conseil de Genève*, t. I, 1900, p. 176.

<sup>63</sup> «De porta existente prope Rippa in menis civitatis, quam petit illustrissima domina duchissa amoveri et mutari [...]», *ibid.*, p. 475; «domina ducissa miserat licteras pro habendo plateam pro fieri faciendo certa negocia in sua capella [...]», *ibid.*, t. II, p. 27 (28 avril 1461); «ipsa domina petit plateam juxta ecclesiam Fratrum Minorum inclusa media porta civitatis; et si ipsa domina caperet tantum, sicut lictera continet, esse rei publice maximum preiudicium; magister capelle [...] vult et intendit incipere campanile», *ibid.*, p. 32-33 (19 mai 1461); sur le clocher et les pinacles, voir *supra*, n. 59 et 60.

<sup>64</sup> Sur le déclin des foires de Genève, voir BERGIER, *Genève et l'économie européenne de la Renaissance*, p. 357 et suiv.

plus guère résidé après le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>65</sup>. Peu après la mort du duc Louis, son fils Amédée IX donna une importance nouvelle à la ville en décidant d'y fixer le Saint-Suaire dans la chapelle du château<sup>66</sup>; cet édifice, qui s'inscrivait probablement dans la continuité architecturale de la «chapelle neuve» édifée au début du XV<sup>e</sup> siècle par Amédée VIII<sup>67</sup>, acquit une coloration dynastique et politique de première importance.

En 1467, le duc Amédée IX obtint ainsi du pape Paul II la fondation d'un chapitre collégial, installé dans la chapelle et formé de douze chanoines, six autres prêtres, six enfants, quatre clercs et un organiste. Recevant le titre de *Sabaudie decanus*, le doyen de la collégiale, paré de la mitre, de la crosse et des autres *pontificalia*, avait aussi juridiction sur le doyenné de Savoie, c'est-à-dire sur les terres du diocèse de Grenoble qui s'étendaient autour de Chambéry dans les Etats de Savoie. La bulle fait également référence au château de Chambéry désigné comme *totius ducatus Sabaudiae caput*<sup>68</sup>. Le 1<sup>er</sup> octobre 1472, une autre bulle, concédée par Sixte IV, évoque l'orientation funéraire de cette chapelle en faisant allusion aux obsèques des princes et de leurs enfants qui pourraient y être célébrées<sup>69</sup>. Dans une bulle immédiatement précédente était apparue la première attestation connue de «Sainte-Chapelle»<sup>70</sup>. Enfin, une nouvelle bulle du 21 mai 1474 accédait à la demande de la duchesse Yolande et soustrayait explicitement le décanat de Savoie à la juridiction épiscopale de Grenoble pour l'unir à la Sainte-Chapelle<sup>71</sup>, anticipant de fait l'érection de Chambéry en archevêché promulguée le 6 juin 1515 par Léon X, qui élevait «l'église du Saint-Suaire du château de Chambéry» au rang de cathédrale métropolitaine<sup>72</sup>.

Au vu des travaux qui furent alors réalisés, on peut se demander si Amédée IX n'avait pas le projet de reproduire le modèle ébauché par ses parents chez les franciscains de Genève. Le Saint-Suaire trouva naturellement sa place dans cet ensemble puisqu'il est encore cité en tête d'un inventaire de la Sainte-Chapelle du 6 juin 1483<sup>73</sup>. La vocation funéraire de l'édifice fut cependant contrariée

---

<sup>65</sup> Sur Chambéry comme capitale administrative, voir R. BRONDY, *Chambéry. Histoire d'une capitale vers 1350-1560*, Lyon, 1988, en part. p. 69 et suiv., ainsi que les travaux en cours de Pierre Lafargue (Chambéry).

<sup>66</sup> Cette décision est connue de manière indirecte, par le rappel qui en est fait dans le procès-verbal du 11 juin 1502. Ce dernier rapporte que le duc Philibert II ordonna une translation de la relique, qui avait été déposée provisoirement au couvent des franciscains de Chambéry, dans la Sainte-Chapelle du château de Chambéry: «Illudque Sacrosanctum Sudarium sic repositum idem illustrissimus dominus noster dux, imitando voluntatem illustrissimi bone memorie domini Amedei tertii Sabaudie ducis qui ipsius Sancti Sudarii custodiam in dicta capella instituit», A. DE JUSSIEU, *La Sainte-Chapelle du château de Chambéry*, Chambéry, 1868, p. 219-221 (également publié avec une pagination différente, dans les *Mémoires de l'Académie impériale de Savoie*, 2<sup>e</sup> sér., t. X (1869), p. 65-322); la translation est aussi éditée dans E. DE QUINSONAS, *Matériaux pour servir à l'histoire de Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie, régente des Pays-Bas*, Paris, 1860, t. III, p. 55-58. Cette allusion à la volonté d'Amédée IX et de Yolande semble corroborée par la bulle papale du 21 avril 1467 (citée *supra*, n. 70), concédée au duc Amédée IX et à la duchesse Yolande, qui souligne la destination première de la future collégiale: «pro conservatione quarundem preciosissimarum reliquiarum quas ipis habent», JUSSIEU, *La Sainte-Chapelle*, doc. 3, p. 161-162.

<sup>67</sup> Dédicée à saint Etienne, elle est citée comme neuve et pas encore terminée dans le testament ducal de 1439, voir ANDENMATTEN, PARAVICINI BAGLIANI, «Le testament d'Amédée VIII», p. 479. La tradition historiographique, dont on trouvera un exemple dans C. BILLOT, «Les Saintes-Chapelles (XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle), approche comparée de fondations dynastiques», dans *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, 73 (1987), p. 229-248, assimile la chapelle d'Amédée VIII à l'édifice connu actuellement sous le nom de Sainte-Chapelle, qui était en fait placé sous le patronage de la Vierge et des saints Paul et Maurice (voir JUSSIEU, *La Sainte-Chapelle* doc. 3, p. 161). Sur le bâtiment, voir M. SANTELLI, *La Sainte-Chapelle de Chambéry*, Chambéry, 2003 (Société savoisiennne d'histoire et d'archéologie), à paraître.

<sup>68</sup> «In eorum castro Camberiaci Gratianopolitanensis diocesis, in quo et ipsi ut plurimum resident et quod totius ducatus Sabaudiae caput existit», JUSSIEU, *La Sainte-Chapelle*, doc. 3, p. 162.

<sup>69</sup> *Ibid.*, doc. 4, p. 169.

<sup>70</sup> «Capella castri Chamberiaci, capella sancta vulgariter nuncupata», *ibid.*, doc. 5, p. 171.

<sup>71</sup> *Ibid.*, doc. 6, p. 176-184.

<sup>72</sup> «Ecclesiam sanctae sindonis castri eiusdem civitatis tunc oppidi Camberiacensis in metropolitanensem ecclesiam cum archiepiscopali dignitate apostolica auctoritate erexerimus et instituerimus», *ibid.*, doc. 10, p. 222-225.

<sup>73</sup> «Primo quidem sanctum sudarium existens in una cassa coperta velluto cramesino munito cum clavis argenteis deauratis, quod quidem sudarium est in dicta capella sancta castri Chamberiaci», *ibid.*, doc. 7, p. 186. La présence du Saint-Suaire à Chambéry à cette date n'est probablement pas étrangère à la diffusion du thème de la Mise au tombeau, dont on trouve un exemple avec l'ensemble sculpté des Antonins de Chambéry (daté de la fin des années 1470), aujourd'hui conservé dans la crypte de Lémenc à Chambéry (voir *La Renaissance en Savoie, les arts au temps du duc Charles II (1504-1553)*, catalogue d'exposition, éd. M. NATALE et F. ELSIG, Genève, 2002, p. 55-56, ainsi que U. HARGOUS, *La mise au tombeau de Chambéry*, mémoire de licence, Genève, 1995).

puisque en raison des vicissitudes politiques et dynastiques évoquées plus haut, Amédée IX et Yolande furent enterrés à Verceil dans une certaine précipitation. Leurs successeurs immédiats délaissèrent Chambéry et résidèrent de préférence en Italie, emportant probablement le Saint-Suaire dans leur itinérance<sup>74</sup>.

Le projet chambérien fut réactivé au début du XVI<sup>e</sup> siècle sous les règnes des fils de Philippe II. Le 11 juin 1502, le Saint-Suaire fut à nouveau solennellement déposé dans la Sainte-Chapelle de Chambéry<sup>75</sup>. La duchesse douairière Claude de Brosse [40] y fut enterrée en 1513, de même que sa fille Philiberte [46] en 1524. En 1536, les troupes de François I<sup>er</sup> envahirent le duché et occupèrent Chambéry, ce qui ne permet pas de savoir si le duc Charles III avait l'intention de poursuivre le projet en se faisant inhumer dans la Sainte-Chapelle.

Si les nécropoles de Genève et Chambéry furent des échecs, les Savoie de la fin du Moyen Age marquèrent cependant très clairement leur intérêt pour les villes où ils résidaient et où ils choisirent de se faire enterrer. Se distinguant par là de la plupart des princes allemands qui s'établissaient généralement à proximité immédiate des agglomérations urbaines plutôt qu'en leur centre, les Savoie adoptèrent en fait la tradition italienne de résidence princière<sup>76</sup>. Plusieurs de ces villes étaient des sièges épiscopaux, dont ils avaient obtenu le contrôle depuis le concordat conclu avec le Saint-Siège en 1452<sup>77</sup>. Ils y placèrent leurs cadets et leurs bâtards qui s'y firent enterrer. Ce fut par exemple le cas de Jean-Louis [24], le premier Savoie enterré à Turin, qui avait accumulé un grand nombre de bénéfices, parmi lesquels l'évêché de Genève et le prieuré de Romainmôtier tout en exerçant les fonctions de gouverneur du Piémont. Il se fit inhumer dans la cathédrale Saint-Jean-Baptiste, à Turin, où il mourut en 1482. Il y fut rejoint huit ans plus tard par son frère François [25], qui avait été lui aussi titulaire de l'évêché de Genève tout en exerçant la fonction de gouverneur général du duché.

#### «Patries», apanages et dispersion des corps princiers

La dispersion des lieux de sépulture des princes de la Maison de Savoie ne saurait se comprendre sans être replacée dans le contexte d'éclatement régional que traversait l'Etat savoyard à la fin du Moyen Age. A partir des années 1440, le duché de Savoie, qui avait jusque là réussi à se développer harmonieusement sous la forme d'un «Etat supranational<sup>78</sup>», fut en effet profondément déstabilisé par la brutale affirmation de ses *patrie*, qui rivalisèrent pour accaparer les faveurs princières. Tandis que la vie de la cour était empoisonnée par le conflit récurrent qui opposait Piémontais et Savoyards, le pouvoir ducal devait aussi compter avec l'affirmation de l'identité des *patrie* secondaires, à l'exemple de la Bresse, du Pays de Vaud, de la vallée d'Aoste, du Genevois ou du pays niçois<sup>79</sup>. Disposant déjà de leurs propres assemblées d'états, les plus puissantes et les plus affirmées de ces *patrie* parvinrent aussi à acquérir leurs princes particuliers, puisque le Piémont, le Genevois et la Bresse furent érigées en apanage au cours du XV<sup>e</sup> siècle. Ayant ainsi acquis leurs propres princes, ces nouveaux apanages cherchèrent aussi à se doter de nécropoles à dimension régionale, favorisant ainsi les tendances à l'éparpillement des sépultures des princes de la Maison de la Savoie.

---

<sup>74</sup> Il est ainsi attesté à Turin en 1498: «Ung coffre couvert de vellours cramoyssi, à roses d'argent doré et les quarres d'argent et le saint suaire dedans», PERRET, «Essai sur l'histoire du Saint Suaire», p. 92.

<sup>75</sup> JUSSIEU, *La Sainte-Chapelle*, p. 219-221, également publié dans QUINSONAS, *Matériaux*, t. III, p. 55-58.

<sup>76</sup> PARAVICINI, «Les cours et les résidences du Moyen Age tardif», p. 330; l'Escorial des Habsbourg est lui-aussi une fondation extra-urbaine.

<sup>77</sup> Sur les nombreuses prérogatives en matière bénéficiale acquises par les Savoie suite au pontificat de Félix V, voir E. MONGIANO, *La cancelleria di un antipapa. Il bollario di Felice V (Amedeo VIII di Savoia)*, Torino, 1988 (Biblioteca storica subalpina, CCIV), p. 188 et suiv.

<sup>78</sup> Voir G. CASTELNUOVO, «Centres et périphérie, les châtelains en terre savoyarde (moitié XIV<sup>e</sup> - moitié XV<sup>e</sup> siècle)», dans *Savoie et régions alpines, actes du 116<sup>e</sup> congrès national des sociétés savantes (Chambéry-Annecy, 1991)*, Paris, 1994, p. 267-295; ID., «Principati regionali e organizzazione del territorio nelle Alpi occidentali: l'esempio sabauda (inizio XIII - inizio XV secolo)», dans *L'organizzazione del territorio in Italia e Germania: secoli XIII-XIV*, éd. G. CHITTOLINI, D. WILLOWEIT, Bologna, 1996 (Annali dell'Istituto storico italo-germanico, 37), p. 81-92 et B. GALLAND, «La perception de l'espace politique savoyard au Moyen Age d'après l'exemple des relations avec la papauté au XIV<sup>e</sup> siècle», dans *Etudes savoisiennes*, 11 (2003), à paraître.

<sup>79</sup> Quelques éléments bibliographiques *supra*, n. 32.

Le comté de Genève, que la Maison de Savoie avait acquis en 1402, au lendemain de l'extinction de sa dynastie comtale<sup>80</sup>, fournit en la matière un exemple emblématique. En 1434, le duc Amédée VIII concéda le Genevois en apanage à son fils cadet Philippe [13], qui prit possession de cette petite principauté organisée autour du château d'Annecy<sup>81</sup>. Philippe mourut précocement en 1444 et fut inhumé dans la nécropole ducale d'Hautecombe, le choix de cette sépulture témoignant que le prince se considérait davantage comme un prince de la Maison de Savoie que comme un comte de Genève à part entière. A la génération suivante, en un temps où l'éclatement régional des Etats de Savoie commençait à s'affirmer, il en alla autrement: en 1492, Janus [18], fils du duc Louis Ier et nouvel apanagiste du Genevois, se fit inhumer aux côtés de sa femme Hélène [19] dans la nécropole qu'il avait fondée dans l'église des dominicains d'Annecy, où sa fille Louise [28] le rejoignit en 1530. A la différence de son oncle Philippe, Janus avait ainsi choisi une sépulture annecienne, traduisant dans sa sépulture l'autonomie croissante de son apanage genevois.

Cette évolution se poursuivit à la génération suivante, lorsque le comté de Genève fut concédé à un fils cadet du duc Philippe II, appelé également Philippe [47]<sup>82</sup>. Ayant épousé Charlotte d'Orléans, le nouveau prince apanagiste reçut le titre de duc de Nemours, donnant naissance à une importante lignée savoyarde qui parvint à maintenir son autonomie jusqu'en 1665<sup>83</sup>. Affirmant son autorité face à la branche ducale, Philippe de Genevois-Nemours [47] se fit enterrer en 1533 dans la collégiale Notre-Dame de Liesse d'Annecy, qui avait abrité au XIVe siècle les sépultures des anciens comtes indépendants de Genève<sup>84</sup>. En réactivant cette ancienne nécropole, Philippe de Genevois-Nemours affirmait l'autonomie de son apanage qu'il situait ainsi dans la continuité des anciens dynastes du Genevois. Les choix funéraires des comtes apanagistes de Genève, qui étaient passés en trois générations d'une inhumation savoyarde à une sépulture particulière puis à la nécropole des anciens dynastes genevois, constituaient une parfaite traduction de l'autonomie croissante que l'apanage genevois acquérait dans l'ensemble savoyard.

Le comté de Bresse fournit un exemple différent mais tout aussi révélateur du rôle des nécropoles dans l'affirmation de l'autonomie des lignées apanagistes. Concédée à Philippe [21], cinquième fils du duc Louis, afin d'apaiser les revendications d'un cadet longtemps resté «le Sans-Terre»<sup>85</sup>, la Bresse n'avait jamais véritablement disposé de sa propre dynastie princière<sup>86</sup>. Sous le gouvernement très actif de son nouveau prince [21], la Bresse acquit une nouvelle identité régionale, que Philippe s'attacha à conforter en choisissant de s'y faire inhumer. Par son testament de 1492, il élisait en effet sépulture dans l'église de Brou, aux portes de Bourg-en-Bresse, afin de rejoindre sa première femme, Marguerite de Bourbon [39], qui y avait été enterrée en 1483. Philippe de Bresse dut toutefois changer ses projets après qu'une série de décès précoces et inattendus lui eut permis d'hériter, en 1496, du duché de Savoie. La sépulture d'apanagiste qu'il s'était préparée à Brou ne pouvait désormais lui convenir: il lui fallut aller chercher à Hautecombe une sépulture à la hauteur de sa nouvelle dignité ducale.

La nécropole de Brou ne devait pas disparaître, puisque Philibert II [41], fils et héritier du duc Philippe II [21], y fut enterré en 1504 au lendemain de son décès accidentel. Cette inhumation dans une sépulture d'apanagiste s'explique d'abord par les circonstances du décès, puisque le duc

---

<sup>80</sup> Voir P. DUPARC, *Le comté de Genève, IXe-XVe siècle*, Genève, 1978, 2e éd. (Mémoires et documents publiés par la société d'histoire et d'archéologie de Genève, XXXIX), p. 328-347.

<sup>81</sup> Voir J.-P. CARRIER, *Les aspects politiques et économiques du premier apanage genevois (1400-1460)*, Mémoire de maîtrise, Chambéry, 2001.

<sup>82</sup> A. GREYFIE DE BELLECOMBE, *Philippe de Savoie, comte de Genevois 1511*, Chambéry 1930 et O. MAJOLA MOLINARI, *Filippo di Savoya, duca di Nemours (1490-1533)*, Torino, 1938 (Collana storica Sabauda 9).

<sup>83</sup> Le comté de Genève revint à la branche aînée lorsqu'en 1665, Marie Jeanne Baptiste, dernière héritière des Genevois Nemours, épousa le duc Charles Emmanuel II de Savoie.

<sup>84</sup> Fondée par le comte Amédée III de Genève, dans son testament du 15 octobre 1360, la chapelle de l'église Notre-Dame de Liesse servit dès lors de nécropole pour ses successeurs, qui y furent ensevelis à l'exception du comte Amédée IV, inhumé à Paris où il avait trouvé la mort en 1369 (voir DUPARC, *Le comté de Genève, IXe-XVe siècle*, p. 303, 307-309 et 313).

<sup>85</sup> Voir *supra*, n. 50.

<sup>86</sup> Appartenant pour l'essentiel aux seigneurs de Bâgé, les terres bressanes étaient rentrées dans l'ensemble savoyard à la suite de l'avènement comtal d'Amédée V de Savoie, époux de Sybille, dernière héritière des seigneurs de Bâgé. Tout au long du XIVe siècle, la Bresse servit d'apanage pour l'aîné des fils du comte de Savoie.

Philibert II avait trouvé mort à Pont d'Ain, à quelques kilomètres seulement de l'église de Brou, qui offrait donc une sépulture commode. Bien évidemment, la présence à Brou du corps de Marguerite de Bourbon [39], mère de Philibert II, qui y avait été inhumée en tant que comtesse de Bresse un quart de siècle auparavant, constitua un facteur essentiel de ce choix. En ce sens, si Philibert II reçut bien une sépulture de rang ducal, comme en témoigne le dépôt près de sa tombe d'un fragment du Saint-Suaire, ce prince mort sans descendance avait finalement été inhumé dans la tradition de la lignée bressane dont il était issu. Son demi-frère Charles III, qui était né d'un deuxième mariage du duc Philippe II [21], n'avait en revanche guère de raison de s'intéresser à Brou, qu'il abandonna en douaire à sa belle-sœur Marguerite d'Autriche [42]. En veuve inconsolée, la princesse Habsbourg consacra une part notable de sa grande fortune à l'édification d'une nouvelle église dans laquelle elle se fit inhumer, auprès de son défunt mari, en 1530. Si les travaux commandés par Marguerite d'Autriche donnèrent une ampleur artistique exceptionnelle au bâtiment, il convient toutefois de souligner que le duc Charles III de Savoie n'intervint en rien dans ce projet, qui relève plus d'un mausolée conjugal élaboré depuis sa régence des Pays-Bas par la princesse Habsbourg que d'une nécropole dynastique<sup>87</sup>.

La construction de ce somptueux mausolée ducal ne fut d'ailleurs pas sans soulever quelques interrogations, dont la *Chronique de Savoie*, publiée en 1561 par l'historiographe Guillaume Paradin, se fait l'écho<sup>88</sup>. Dans un style très narratif, il raconte en effet que le maître d'hôtel de la maison ducale avait suggéré à Marguerite d'Autriche de faire inhumer son mari «en l'abbaye de Haute Combe avec les autres ducs de Savoie ses prédécesseurs». Au terme d'un long dialogue, la duchesse avait repoussé cette proposition, en faisant répondre par son écuyer qu'elle souhaitait respecter le «vœu qui fut fait par feu Messieurs et dame, père et mère de son feu seigneur et mari de faire fonder un couvent de l'ordre S. Augustin au lieu de Brouz, mais que feu Monsieur le père, après qu'il fut venu à plus grande autorité, l'oublia et ne fit pas son devoir de faire mettre à effect son vœu<sup>89</sup>». Ce témoignage du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle montre que l'inhumation d'un duc dans une nécropole d'apanage n'était pas sans susciter quelques réticences à la cour de Savoie.

Le cas du Piémont, dont la montée en puissance au cours du XV<sup>e</sup> siècle bouleversa l'équilibre de l'Etat savoyard, offre un exemple encore plus significatif. Dans l'ensemble savoyard, les terres piémontaises disposaient de longue date d'une solide tradition d'autonomie, puisqu'une grande partie d'entre elles avait été constituée à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle en apanage au profit de la branche des princes de Savoie-Achaïe, qui étaient parvenus à se tailler une petite principauté autour de Pignerol<sup>90</sup>. Après l'extinction en 1418 de la branche des Savoie-Achaïe, la principauté était revenue au duc Amédée VIII [2], qui l'avait rétrocédée en 1424 à son fils aîné, Amédée [9], auquel il avait également concédé les terres que la branche ducale possédait en Piémont. S'inscrivant dans la tradition des Savoie-Achaïe, dont il reprit le titre princier<sup>91</sup>, le jeune prince Amédée du Piémont devait aussi renouer avec leurs pratiques funéraires, puisqu'à sa mort prématurée en 1431, il rejoignit leurs dépouilles dans la nécropole qu'ils avaient établie à Pignerol. En faisant inhumer à Pignerol, et non à Hautecombe, le jeune prince Amédée, la cour de Savoie avait très certainement choisi de ménager le particularisme piémontais.

Dès le milieu du XV<sup>e</sup> siècle, l'aristocratie piémontaise avait dépassé ce programme autonomiste et s'attachait désormais à conquérir la suprématie dans l'Etat savoyard. À l'exemple de la commune de Pignerol, qui affirmait le 19 juin 1444 qu'elle avait grand «désir de voir notre duc et duchesse

---

<sup>87</sup> Voir QUINSONAS, *Matériaux*; M. BRUCHET, *Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie*, Lille, 1927 et les travaux en cours sur l'édifice de Françoise Vial (Paris).

<sup>88</sup> G. PARADIN, *Chronique de Savoie*, Lyon, 1561, p. 388-390 (reproduit aussi dans BRUCHET, *Marguerite d'Autriche*, p. 438-439): ce passage ne figure en revanche pas dans la première édition de la chronique de Paradin, parue en 1552, à Lyon.

<sup>89</sup> PARADIN, *Chronique de Savoie*, p. 389.

<sup>90</sup> Voir P. DATTA, *Storia dei principi di Savoia del ramo d'Acaia, signori del Piemonte dal MCCXIV al MCCCCXVIII*, Torino, 1832, 2 vol. et les recherches en cours de Luisa Gentile (Turin).

<sup>91</sup> Voir M. ZUCCHI, «Origine e vicende del titolo di principe di Piemonte», dans *Miscellanea di Storia italiana*, 3<sup>e</sup> série, 15 (1913), p. 305-364.



dans ces parties du Piémont<sup>92</sup>», les Piémontais tentaient de s'assurer le contrôle de la personne du prince. Qu'il soit vivant ou mort, le corps du prince n'était en effet pas sans importance, la montée en puissance des Piémontais se traduisant par exemple par l'inhumation *ultra montes* des ducs Amédée IX [14], Charles Ier [33] et Charles II [38]. L'arrivée au pouvoir de Philippe de Bresse en 1496 remit toutefois en question cette nouvelle tradition funéraire: fidèle jusque dans sa mort à son orientation francophile, qui lui avait longtemps permis de se poser en champion de l'aristocratie savoyarde, le duc Philippe II [21], puis son fils Philibert II [41], furent enterrés *citra montes*. Ces inhumations «deçà les monts» ne furent pas sans inquiéter les Piémontais, qui ne se résolurent par exemple à l'enterrement du duc Philippe II à Hautecombe qu'après avoir obtenu en échange l'assurance que son fils Philibert II viendrait aussitôt après en Piémont<sup>93</sup>.

Bien que les communes piémontaises aient su s'unir pour disputer aux Savoyards les dépouilles ducales, elles n'en étaient pas moins divisées lorsqu'il leur fallait décider dans quelle ville le prince serait enterré. L'enjeu n'était pas négligeable, puisqu'au milieu du XVe siècle le réseau urbain du Piémont n'était pas encore véritablement hiérarchisé<sup>94</sup>. En un temps où Turin, Pignerol, Moncalieri ou Savigliano, qui constituaient alors des villes d'importance à peu près équivalente, rivalisaient pour s'assurer la prépondérance régionale, l'inhumation des dépouilles princières suscitait d'âpres rivalités. En 1496, la commune de Pignerol, qui venait d'apprendre que le duc Charles II [38] devait être inhumé à Moncalieri où il avait trouvé la mort, dépêcha ainsi une ambassade pour réclamer que le duc soit enterré à Pignerol, arguant de la tradition funéraire de la nécropole des princes piémontais. A leur arrivée, les ambassadeurs ne purent que constater que le duc avait déjà été inhumé et en référèrent aussitôt aux syndics de la ville. Les Pignerolais avaient de fait de bonnes raisons de s'inquiéter: plus aucun prince savoyard ne devait effectivement être enseveli dans l'ancienne nécropole des Savoie-Achaïe.

En cette extrême fin du XVe siècle, Turin était en effet en passe d'imposer sa prééminence en Piémont<sup>95</sup>. N'exerçant longtemps qu'un rayonnement très limité, la cité avait su tirer parti de l'université qu'elle avait obtenue en 1421 pour affirmer sa vocation de capitale administrative: en 1459, elle avait obtenu que le conseil ducal *citra montes*, jusque là itinérant, s'établisse à demeure dans ses murs. La ville de Turin connut dès lors un essor important et devint un lieu de résidence privilégié pour la haute aristocratie de la principauté, ce qui lui permit d'accueillir à la fin du XVe siècle les premières sépultures de la famille ducale. En 1482, Jean-Louis [24], fils du duc Louis Ier, évêque de Genève et gouverneur général du Piémont, y fut inhumé, précédant de peu son neveu Jacques-Louis de Genève [35] et son frère, François archevêque d'Auch [25], qui y furent respectivement enterrés en 1485 et 1491. La cour ducale était de plus en plus attirée par Turin, où le duc Charles III fit enterrer deux de ses enfants, en 1532 et 1536 [54 et 53]. L'invasion française des Etats de Savoie en 1536 arrêta un temps cette évolution, qui ne connut son aboutissement que sous le principat du duc Emmanuel-Philibert [52], qui y établit solennellement sa cour en 1563. Turin était dès lors devenue ce que ni Chambéry, ni Genève n'avaient jamais réussi à être: une capitale tout à la fois curiale et administrative. Après y avoir fait inhumer son épouse [51] en 1574, le duc Emmanuel-Philibert [52] s'y fit enterrer en 1580, auprès de la relique du Saint-Suaire qu'il avait fait apporter deux ans auparavant de Chambéry. Sa sépulture scellait ainsi tout à la fois le triomphe des Piémontais sur les Savoyards, mais aussi la nouvelle prééminence de Turin sur les autres villes du Piémont: bien que son fils Charles-Emmanuel Ier [59] ait un temps songé à construire une nouvelle nécropole à Vicoforte, les corps des ducs de Savoie allaient jusqu'au XVIIIe rejoindre la cathédrale turinoise.

---

<sup>92</sup> «Nostro duci ac duchisse, cum desiderio ipsos videndi in partibus istis Pedemontanis» (éd. TALLONE, *Parlamento sabauda*, III, *parte prima, Patria cismontana*, n° MCCCXLVII, p. 221); sur ce document voir MARINI, *Savoïardi e Piemontesi nello stato sabauda (1418-1601)*, p. 31-44).

<sup>93</sup> GABOTTO, *Lo Stato sabauda da Amedeo VIII ad Emanuele Filiberto*, t. III, p. 76 .

<sup>94</sup> Voir MARINI, *Savoïardi e Piemontesi nello stato sabauda (1418-1601)*, p. 18-22.

<sup>95</sup> Sur les transformations et l'essor de Turin entre 1418 et 1536, voir la récente *Storia di Torino*, t. II, *Il basso medioevo e la prima età moderna (1280-1536)*, Torino, 1997, p. 369-822, dans laquelle on trouvera un remarquable état de la question, qui renvoie à de nombreux travaux de qualité.

En définitive, la disparition de l'«itinérance funéraire» des dépouilles des princes de la Maison de Savoie ne constitue qu'un aspect du processus de transformation du pouvoir, qui avait amené le prince à renoncer, de son vivant, à exercer son autorité par des déplacements perpétuels. Les rituels médiévaux de sépulture de l'abbaye d'Hautecombe, au long desquels l'aristocratie venait se rassembler autour du cortège funéraire, constituaient la conclusion d'un principat fondé sur les réseaux personnels que le comte avait entretenus de son vivant par son itinérance perpétuelle. A l'inverse, les funérailles ducales de l'âge baroque, qui se déroulaient dans le cadre bien délimité du palais-nécropole de Turin, trouvaient leur sens dans le cadre d'un Etat désormais centralisé, où l'itinérance princière ne subsistait plus que sous la forme résiduelle de déplacements saisonniers de la cour vers les pavillons de chasse et ses résidences d'été.

Entre ces deux âges bien caractérisés, les sépultures princières de la fin du XVe et du début du XVIe siècle apparaissent donc comme un temps d'expériences, au cours duquel les princes de la Maison de Savoie posèrent peu à peu les fondements de ce qui devait constituer les rituels de l'âge baroque. A première vue erratique, cette histoire funéraire se révèle étonnamment riche en projets avortés et en créations éphémères, dont la multiplication témoigne des aspirations nouvelles d'un pouvoir en phase de transformation. La construction par Louis Ier et Anne de Chypre du «Saint-Sépulcre» de Genève ne saurait ainsi être seulement considérée comme une nécropole dynastique manquée, puisqu'elle donna finalement naissance à un nouveau type de chapelle funéraire qui annonçait la Sainte-Chapelle de Chambéry, mais aussi la chapelle du Saint-Suaire de la cathédrale de Turin dans laquelle les ducs de Savoie devaient être enterrés à l'âge baroque. De la même manière, l'érection de la Sainte-Chapelle du château de Chambéry en église archiépiscopale ne saurait être considérée comme un projet sans lendemain, puisqu'il contribua à l'élaboration d'un modèle de nécropole palatine qui devait triompher à la génération suivante, lorsque le duc Emmanuel-Philibert établit son palais-nécropole dans le groupe épiscopal de Turin.

Au-delà d'un certain conformisme historiographique, qui ne considère guère l'histoire du duché entre 1450 et 1550 que comme un temps de déclin et de décadence, la richesse des matériaux réunis dans ce dossier témoigne de la nécessité de reconsidérer une époque encore très peu étudiée. Bien sûr, le duché de Savoie traversa alors une crise d'une extrême violence, mais les difficultés qu'il rencontra furent aussi source de modernité, comme en témoigne par exemple la proclamation dès 1472 du nouveau duc devant les représentants de ses sujets. Confronté à des périls de toute sorte, le pouvoir savoyard fit preuve d'une remarquable capacité d'adaptation, allant jusqu'à restructurer totalement son espace de domination, puisqu'il n'hésita pas à abandonner les lacs savoyards sur les bords desquels il avait pris racine pour se recentrer autour de Turin. A bien y regarder, le siècle qui sépare les rituels d'Hautecombe de la mise en place du palais-nécropole de Turin constitue une période d'une remarquable fécondité, dont la richesse et la diversité des projets funéraires que ses princes furent amenés à élaborer offrent un témoignage des plus emblématiques.